

LES RÉPONSES DES HOMMES VALENT-ELLES CELLES DES FEMMES ?

Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali

Les données utilisées en démographie reposent largement sur les déclarations faites par les personnes concernées lors de recensements ou d'enquêtes. Il faut donc toujours s'interroger sur la fiabilité des réponses obtenues : même en l'absence de toute volonté de falsification de la part des répondants, on ne peut être complètement assuré de la qualité des réponses en raison des défaillances – toujours possibles – de la mémoire (voir, sur cette question, l'ouvrage de Nadia AURIAT, publié par les Éditions de l'Ined). Pour les données relatives aux naissances et aux autres grossesses, on a généralement tendance à faire confiance aux femmes de préférence aux hommes, en considérant qu'elles sont personnellement plus impliquées par ces événements. Véronique HERTRICH** montre ici, sur l'exemple d'une population malienne, que ce postulat n'est pas toujours vérifié, et que dans un autre domaine – l'histoire matrimoniale – les réponses des hommes peuvent aussi être meilleures que celles des femmes.*

La fécondité et la nuptialité restent, en Afrique, très généralement abordées du point de vue féminin. Les analyses de la fécondité masculine sont rares⁽¹⁾ et s'appuient principalement sur des recherches à petite échelle consacrées à des populations bien circonscrites, dans le cadre d'observatoires de population (Pison, 1982), d'enquêtes à passages répétés (Guillaume et Vimard, 1994 ; Adjamaigbo *et al.*, 1995) ou d'enquêtes rétrospectives locales ou régionales (Donadjè, 1992 ; Hertrich, 1996). La nuptialité, essentiellement traitée par les démographes comme une variable intermédiaire de la fécondité, ne bénéficie pas d'une attention beaucoup plus soutenue ; la situation est en train de s'améliorer avec l'ajout, de plus en plus fréquent, d'un questionnaire destiné aux hommes dans les

* N. AURIAT, *Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, Cahier n° 136, Ined-Puf, Paris, 1996.

** Ined et Ceped.

(1) Sur 8 046 titres indexés par Popline selon la double référence « Africa » et « fertility », 24 seulement répondent à la référence « male fertility ».

enquêtes démographiques et de santé (EDS)⁽²⁾. Mais celui-ci comporte surtout des questions d'opinion et, malheureusement, très peu d'informations sur la fécondité et la vie matrimoniale des hommes⁽³⁾.

I. – Les difficultés des enquêtes auprès des hommes

Le faible développement des recherches sur les comportements de reproduction masculins peut être attribué à deux principaux facteurs (Vallin, 1992 ; Donadje, 1992 ; Gendreau, 1993). D'un point de vue théorique, l'existence de contraintes biologiques précises (puberté, ménopause, durée de gestation), intervenant de manière universelle et décisive sur les capacités procréatrices des femmes, conduit logiquement à privilégier l'étude de la fécondité féminine. Cette orientation est confortée par des arguments d'ordre méthodologique : la maternité est plus facile à observer et à vérifier que la paternité, et l'on peut penser que les gestations seront mieux déclarées par celles qui les ont vécues physiquement et qui se chargent par la suite des enfants. Le niveau élevé de la mortalité dans l'enfance et la pratique de la polygamie sont, en Afrique, deux facteurs supplémentaires qui peuvent concourir à augmenter l'imperfection des déclarations masculines : on sait en effet que les enfants décédés en bas âge sont davantage sujets à omission (Seltzer, 1974 ; Tabutin, 1984). La polygamie produit, quant à elle, des histoires génératives masculines complexes dont on peut penser qu'elles sont plus difficiles à mémoriser et à restituer correctement lors d'une enquête rétrospective. Les recherches menées en Europe confortent l'hypothèse d'une meilleure qualité des déclarations féminines sur les événements familiaux et migratoires. En particulier l'enquête biographique, réalisée par l'Ined et l'Université catholique de Louvain auprès de 450 couples belges, dans des conditions de comparaison et de contrôle optimales (double collecte, confrontation des récits par les deux conjoints et comparaison de leurs déclarations avec les registres de population), conclut à une plus grande fiabilité des réponses des femmes pour la déclaration des naissances, des dates de naissance des enfants et du conjoint ainsi que des dates de mariage et de migration (Auriat, 1991, 1994 ; Poulain *et al.*, 1991 ; Courgeau, 1991). En revanche, dans cette enquête, les hommes n'omettent pas davantage d'épisodes migratoires que leurs épouses.

Doit-on alors renoncer à l'analyse des biographies masculines ? N'est-ce pas se priver d'une clé essentielle quand on étudie, comme souvent en Afrique, des populations qui, à tous les niveaux de la réalité sociale (filiation, résidence, production, propriété, culte, pouvoir), se structurent autour des hommes ?

(2) Cet ajout est devenu systématique pour les huit enquêtes africaines de la phase III, alors qu'il concernait sept des onze enquêtes africaines de la phase II et quatre seulement des douze enquêtes de la première phase. Il est allé de pair avec une définition plus satisfaisante de la population masculine enquêtée (élargie aux hommes âgés de 15-59 ans et non plus restreinte aux époux des femmes enquêtées) et une augmentation de la taille de l'échantillon (qui comprend 1 300 à 3 000 hommes pour la phase III).

(3) L'enregistrement de la fécondité est, en général, limité au nombre d'enfants (garçons et filles), et celui de la nuptialité à la situation matrimoniale actuelle et à l'âge au premier mariage.

Dans l'enquête locale menée chez les Bwa, au Mali, j'ai choisi d'enregistrer les biographies des deux sexes. Les hommes et les femmes ont été enquêtés séparément et il est donc possible de comparer leurs déclarations sur des événements qui leur sont communs : les unions dont les deux conjoints sont présents et leurs descendances. L'ampleur et la nature des discordances permettent ainsi de discuter du crédit qu'il est possible d'accorder aux déclarations des hommes sur leurs histoires matrimoniale et générésique.

II. – Les données⁽⁴⁾

La recherche menée chez les Bwa a pour objectif de repérer les signes précurseurs de nouveaux comportements de reproduction dans cette population plutôt traditionnelle du point de vue socio-économique et qui se situe dans la première phase de la transition démographique. L'attention a plus particulièrement été portée sur les changements matrimoniaux et l'évolution des structures familiales.

Différentes opérations de collecte ont été menées, dont une enquête biographique rétrospective. La double collecte a été introduite dans la deuxième phase de cette enquête et appliquée, pour l'essentiel, à un village⁽⁵⁾. Chaque villageois(e) non célibataire a été interrogé personnellement sur sa vie matrimoniale, générésique, migratoire et religieuse. Pour cela il était invité à se rendre dans ma case et l'entretien pouvait avoir lieu avec discréction en présence de trois personnes : l'intéressé, l'interprète et moi-même. Ce mode de collecte a été choisi en raison du caractère personnel, voire confidentiel, des informations enregistrées, les événements biographiques étant décrits en fonction des contrôles familiaux (initiative et étapes de la procédure pour les mariages ; décision et contexte du départ, montant et destination des gains rapportés pour les migrations ; prise en charge des soins des enfants). Il a aussi l'avantage de conduire l'enquêté à réservoir intégralement un créneau de son temps à l'entretien et à signifier, en se rendant chez moi, un mouvement de participation volontaire à l'opération, favorable à la qualité de l'échange. L'attention sera portée ici sur les processus matrimoniaux de 78 mariages conclus avec une femme célibataire⁽⁶⁾ et l'historique des maternités de 72 unions (tous rangs de mariages confondus), enregistrés séparément auprès des deux conjoints.

(4) On trouvera une présentation plus détaillée de la population, de l'enquête et des résultats dans la thèse que j'ai soutenue à l'Idup (Paris I) en 1994 (Hertrich, 1994, 1996).

(5) Village de Kwara, localisé dans l'arrondissement central du Cercle de Tominian et comptant environ 600 habitants en 1988-1989.

(6) Soixante-dix enregistrements d'histoire générésique sur 72 concernent le village de Kwara et y représentent deux-tiers des mariages fertiles en cours unissant deux résidents. La double collecte sur les procédures matrimoniales concerne 77 unions de Kwara, soit 89 % des mariages avec une femme célibataire conclus entre résidents enquêtés dans ce village. La couverture non exhaustive de la double collecte résulte principalement de deux facteurs : son introduction en cours d'enquête et le fait qu'elle n'a pas été appliquée à certains enquêtés qui présentaient une disponibilité limitée ou une biographie particulièrement dense nécessitant un entretien de longue durée.

Pour que la qualité des déclarations puisse être estimée de manière satisfaisante, il faudrait, en toute rigueur, qu'elles soient confrontées à des données exactes. Mais dans la région étudiée il n'existe aucune source fournit-ssant des données complètes : l'état civil et les registres des missions chrétiennes ne couvrent qu'une petite partie des naissances⁽⁷⁾ et ne peuvent donc servir à l'évaluation des histoires générésiques. Un historique des grossesses de l'union a donc été reconstitué en recoupant les enregistrements réalisés auprès des deux conjoints⁽⁸⁾ : en ajoutant les naissances déclarées par l'un des parents et non par l'autre (considérées comme des omissions) et en corrigeant le statut de certaines naissances (mort-né *versus* naissance vivante) ; il reste imparfait parce qu'il ne tient pas compte des naissances omises par les deux conjoints et qu'il reste lié aux décisions prises pour la reconstitution. *Ce sont ces histoires générésiques corrigées qui ont servi de référence pour évaluer les déclarations des pères et des mères.* Concernant les procédures matrimoniales, on ne dispose pas non plus d'une source exacte indépendante. La comparaison des données collectées auprès des deux conjoints est donc la seule procédure d'évaluation possible ; elle permet d'identifier les discordances mais pas de se prononcer sur l'origine de l'erreur : l'homme, la femme ou les deux conjoints. Il conviendra d'en discuter en fonction de la nature (sens, ampleur) des distorsions et des interprétations possibles.

III. – La déclaration des grossesses par les hommes et par les femmes

Un cinquième des histoires générésiques fait l'objet de déclarations différentes de la part de l'homme et de la femme sur le nombre de grossesses, un sixième si l'on tient au nombre de naissances vivantes (tableau 1). Mais les divergences sont bien plus fréquentes sur les parités élevées : 40 % des histoires générésiques comportant cinq maternités ou plus sont rapportées différemment. Les discordances sur l'ordre des grossesses déclarées (considérées indépendamment des omissions) concernent un couple sur sept, quatre sur dix quand il a eu 9 naissances au moins.

Omissions et erreurs de classement

Les écarts ne s'établissent pas toujours dans le sens attendu, celui d'une omission de grossesses de la part des hommes. Le nombre de fausses couches et de mort-nés déclarés par les hommes s'avère, au contraire, su-

(7) Huit pour cent des naissances d'enquêtés ont été enregistrées à l'état civil et 13 % dans les registres paroissiaux. Au total, en tenant compte des autres documents éventuellement disponibles (certificat de maternité, enregistrement villageois), une date de naissance exacte a été obtenue pour 25 % des naissances (Hertrich, 1992).

(8) Cette procédure a été réalisée manuellement en tenant compte de différentes informations disponibles pour chaque naissance : les différents prénoms, le sexe, le rang de naissance, le lieu et la saison de naissance, l'âge et le lieu de décès. La déclaration la plus détaillée a été privilégiée pour décider du reclassement d'un mort-né parmi les naissances vivantes (ou *vice-versa*).

TABLEAU 1. – COMPARAISON DES DÉCLARATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES SUR LES HISTOIRES GÉNÉSIQUES DES MARIAGES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DOUBLE COLLECTE.
RÉPARTITION (%) DES MARIAGES SELON LA COHÉRENCE DES DÉCLARATIONS

Indicateurs	Nombre de grossesses retenues après confrontation des déclarations des deux conjoints			
	1-4	5-8	9 et plus	Ensemble
Cohérence des déclarations sur le nombre d'éléments déclarés				
<i>Nombre de grossesses</i>				
déclarations identiques	94	60	60	78
déclarations supérieures				
– de la femme	3	15	27	11
– de l'homme	3	25	13	11
<i>Nombre de décès intra-utérins</i> (morts-nés et fausses couches)				
déclarations identiques	95	65	60	79
déclarations supérieures				
– de la femme	0	10	27	8
– de l'homme	5	25	13	13
<i>Nombre de naissances vivantes</i>				
déclarations identiques	95	65	80	83
déclarations supérieures				
– de la femme	5	20	7	10
– de l'homme	0	15	13	7
Discordance sur l'ordre des grossesses déclarées				
Pas de discordance	97	80	60	85
Discordance	3	20	40	15
<i>Effectif</i>	37	20	15	72

périeur à celui déclaré par les femmes alors que l'on touche là, typiquement, à des événements intimes dont on pourrait penser qu'ils sont moins bien connus, et *a fortiori* moins bien mémorisés et déclarés, par les hommes. Ce phénomène a deux origines. D'une part, l'omission probable de certaines de ces grossesses de la part des femmes : les morts fœtales étant vécues comme des échecs de fécondité⁽⁹⁾, les mères peuvent chercher à les effacer de leur mémoire sinon à les négliger dans leur déclaration. D'autre part, le classement, à tort, de la part des hommes, d'enfants décédés peu de temps après la naissance parmi les mort-nés. Sur les 9 cas correspondant à une déclaration masculine des décès fœtaux supérieure au nombre déclaré par la mère, on a pu estimer que 5 relevaient d'omissions et 4 résultaient d'un classement à tort de la naissance vivante parmi les mort-nés (tableau 2).

Ces erreurs de ventilation sont également à l'origine d'une partie (4 sur 7) des discordances observées, en sens inverse, sur le nombre de naissances vivantes figurant dans les histoires génésiques saisies auprès des hommes et des femmes. Au total (toutes grossesses confondues), on compte autant de

(9) Ce que la terminologie locale traduit explicitement, une grossesse n'aboutissant pas à une naissance vivante étant nommée *siâ yara*, littéralement « grossesse gâtée ».

TABLEAU 2. – ORIGINE DES DISCORDANCES : OMISSION ET/OU ERREUR DE CLASSEMENT

Indicateur	Erreur de classement (naissance vivante <i>versus</i> décès fœtal)	Omission	Nombre d'observations
Histoires génératives avec discordance sur le nombre de (a) :			
– naissances vivantes	DH > DF	4	4
	DH < DF	4	3
– décès intra-utérins	DH > DF	4	5
	DH < DF	4	4
– grossesses	DH > DF		8
	DH < DF		8
Naissances vivantes non déclarées comme telles (b) :			
– de la part des hommes		4	7
– de la part des femmes		5	2
Décès intra-utérins non déclarés comme tels (b) :			
– de la part des hommes		3	2
– de la part des femmes		0	15

DH : d'après l'histoire générative recueillie auprès de l'homme
 DF : d'après l'histoire générative recueillie auprès de la femme
 (a) Les deux types d'erreur peuvent être présents au sein d'un même enregistrement et la somme des cas qui leur correspondent peut donc être supérieure au nombre d'observations.
 (b) Ét retenus après confrontation des histoires génératives des deux conjoints.

cas où l'effectif déclaré par l'homme l'emporte sur celui déclaré par la femme que de cas où la déclaration de la femme dépasse celle de son époux.

Les différences de déclaration sur la nature de la naissance (naissance vivante *versus* décès intra-utérin) apparaissent finalement aussi décisives que les omissions, *stricto sensu*, pour expliquer les discordances sur les naissances vivantes : deux-tiers des histoires génératives présentant des incohérences, et la moitié (9 sur 18) des naissances vivantes « omises » et récupérées après confrontation des enregistrements, relève de cette première catégorie d'erreur (tableau 2).

Fécondité et mortalité dans l'enfance

Les fausses couches et les mort-nés n'ont pas été enregistrés pour faire l'objet d'une analyse propre mais, comme dans la plupart des enquêtes rétrospectives, pour améliorer l'enregistrement et la datation des naissances vivantes qui forment le fichier de base pour l'analyse de la fécondité et de la mortalité dans l'enfance. En cas de discordance, les histoires génératives ont été corrigées en intégrant les omissions identifiées et en décidant du reclassement de certains mort-nés parmi les naissances vivantes (et réciproquement).

TABLEAU 3. – TAUX D'OMISSION DES NAISSANCES VIVANTES SELON LE GROUPE DE GÉNÉRATIONS ET L'ÂGE AU DÉCÈS DE L'ENFANT

Caractéristiques de la naissance	Omission de la mère		Omission du père		Effectif des naissances vivantes (a)
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	
Génération de l'enfant					
avant 1952	0	0	0	0	5
1952-61	0	0	0	0	27
1962-71	1	2	6	10	62
1972-81	3	3	3	3	110
1982-87	3	2	2	2	130
Âge au décès de l'enfant					
moins de 7 jours	2	17	8	67	12
1-3 semaines	2	22	1	11	9
1-11 mois	1	4	1	4	23
1-4 ans	0	0	1	3	34
5 ans et plus	0	0	0	0	4
Vivant à l'enquête	2	1	0	0	252
Ensemble	7	2,1	11	3,3	334

(a) Retenues après confrontation des histoires génératives des deux conjoints.

Dix-huit naissances vivantes non déclarées comme telles (11 par les hommes, 7 par les femmes) ont ainsi été récupérées tandis que trois ont été exclues⁽¹⁰⁾. Calculé par rapport à l'ensemble des naissances vivantes déclarées par l'homme ou la femme⁽¹¹⁾, le taux d'omission des naissances vivantes est ainsi de l'ordre de 3% pour les hommes et de 2% pour les femmes ; il n'est pas, contrairement au schéma attendu, positivement corrélé à l'ancienneté de la génération de l'enfant (tableau 3).

Ces taux d'omission sont faibles et l'écart entre les deux sexes est peu important. *Une mesure de la fécondité masculine paraît donc tout à fait possible à partir d'un enregistrement rétrospectif de l'histoire générative des hommes.*

La pertinence d'une analyse de la mortalité dans l'enfance fondée sur les histoires génératives des hommes s'avère, en revanche, plus discutable. Les « omissions » masculines concernent, en effet, principalement des enfants décédés en très bas âge : 10 sur 11 portent sur des enfants morts

(10) Il s'agit, d'une part, d'une naissance vivante déclarée par un homme, reclassée parmi les mort-nés après confrontation des histoires génératives et, d'autre part, de 2 naissances vivantes « inventées » par une femme inféconde depuis sa première grossesse (phénomène que l'incohérence de la déclaration suggérait et qui a été contrôlé auprès de l'époux et de la co-épouse).

(11) Je n'ai pas tenu compte ici des naissances omises par les deux conjoints. Leur effectif serait négligeable (0,24) si on l'estimait en appliquant, comme l'ont proposé Chandrasekar et Deming (Chandrasekar et Deming, 1949 ; Pradel de Lamaze, 1973), l'axiome des probabilités composées dans le cas d'événements indépendants. Mais cette méthode est peu adaptée ici car l'hypothèse d'indépendance des risques d'omission de l'homme et de la femme n'est pas vraisemblable.

avant 1 an, dont 9 avant 1 mois et 8 dans la première semaine de vie. On trouve un schéma similaire chez les femmes mais avec une intensité moins forte : la fréquence de l'omission atteint, respectivement pour les déclarations des hommes et des femmes, 23 % et 11 % des décès infantiles, 43 % et 19 % des décès néonataux (tableau 3).

Les déclarations des pères conduisent ainsi à une sous-estimation importante de tous les quotients qui prennent en compte les décès du premier mois de la vie (tableau 4) : elle atteint 39 % pour la mortalité néonatale et 23 % pour la mortalité infantile. Cependant, à l'exception de la mortalité néonatale, les différences avec les quotients corrigés ne sont pas statistiquement significatives.

TABLEAU 4. – SOUS-ESTIMATION DES QUOTIENTS DE MORTALITÉ DANS L'ENFANCE INDUITE PAR LES OMISSIONS

Quotient de mortalité	D'après décl. du père q^p	D'après décl. de la mère q^m	Quotient corrigé q^c	q^p/q^c	q^m/q^c
Infantile (0 à 1 an)	0,118 (23/195)	0,140 (28/200)	0,152 (31/204)	0,77	0,92
Néonatale (0 à 1 mois)	0,051 (10/195)	0,070 (14/200)	0,083 (17/204)	0,61	0,84
Post-néotale (1 mois à 1 an)	0,070 (13/185)	0,075 (14/186)	0,075 (14/187)	0,93	1,00
Juvénile (1 an à 5 ans)	0,134 (23/172)	0,140 (24/172)	0,139 (24/173)	0,96	1,01
Infanto-juvénile (0 à 5 ans)	0,236 (46/195)	0,260 (52/200)	0,270 (55/204)	0,87	0,96

Notes : Estimation effectuée sur les naissances vivantes issues d'histoires génératives ayant fait l'objet d'une double collecte et appartenant aux générations antérieures à 1982.

A l'exception du quotient de mortalité néo-natale calculé d'après les déclarations des pères, les différences avec les quotients corrigés ne sont pas statistiquement significatives (au seuil de 5 %).

Les données collectées auprès des mères conduisent à une sous-estimation bien plus modeste, inférieure à 10 % à la seule exception de la mortalité néonatale (16 %). Les différences avec les quotients corrigés ne sont pas statistiquement significatives. Ces résultats confirment d'autres recherches⁽¹²⁾ sur la possibilité de recueillir des histoires génératives d'une

(12) Garenne (1994) a ainsi estimé qu'au maximum 3,5 % des naissances et 10 % des enfants décédés avaient pu être omis par les femmes de 15-89 ans interrogées sur leur histoire générative à Niakhar (Sénégal) en 1968. Des taux d'omission plus faibles encore (2 % sur l'ensemble des naissances, 2,6 % sur les enfants décédés) ont été obtenus à Matlab (Bangladesh) en comparant les histoires génératives des femmes aux registres des naissances de ce laboratoire de population pour les 16 années précédant l'enquête (Becker et Mahmud, 1984). Des taux d'omission de cet ordre ne sont d'ailleurs pas réservés aux pays en développement : dans l'enquête biographique belge déjà citée, sur les 14 enfants décédés issus des couples interrogés, on comptait une seule omission de la part des mères et deux de la part des pères (Poulain *et al.*, 1991), et Tabutin (1984) signale que 20 % des enfants décédés avant un an n'avaient pas été déclarés dans l'enquête sur les familles liée au recensement de 1954 en France.

complétude satisfaisante auprès des mères, y compris dans des populations illettrées connaissant une fécondité et une mortalité élevées.

*
* * *

Les résultats vont donc dans le sens attendu : les données générées collectées auprès des pères sont moins bien adaptées pour la mesure de la mortalité des enfants que celles collectées auprès des mères. Mais ils nous apprennent que l'omission des enfants décédés peu de temps après la naissance n'est pas seule en cause, certains de ces enfants ayant été déclarés à tort au titre de mort-nés. De plus, la déclaration par les hommes de décès fœtaux omis par les mères prouve qu'ils accordent une attention importante à la vie générée de leur(s) épouse(s) : la fécondité n'est pas seulement une affaire de femmes. La sous-déclaration masculine reste faible quand on la calcule sur l'ensemble des naissances vivantes, ce qui autorise des mesures fiables de la fécondité des hommes.

IV. – L'enregistrement des procédures matrimoniales auprès des hommes et des femmes

Les données matrimoniales, objet de la comparaison, sont d'une autre nature que les données générées : elles ne portent pas sur des événements mais sur les composantes de la procédure précédant le mariage avec une femme célibataire. Il ne sera donc pas question ici d'omission mais plutôt de déformation de l'information, dans le sens d'un gonflement ou, au contraire, d'une sous-déclaration du processus matrimonial engagé. On discutera de la validité des déclarations en produisant deux types d'indicateurs (tableau 5) : d'une part des indicateurs de cohérence fournissant la fréquence des déclarations identiques et discordantes, et d'autre part des indicateurs de « mesure » (fréquence ou moyenne de la variable) calculés selon l'origine de l'information (homme ou femme).

Une version masculine plus traditionnelle

Les questions portent sur les différentes étapes du processus précédent la mise en union :

— l'événement marquant le début de la procédure : l'accord recueilli auprès de la famille de la fille par un émissaire de la famille de l'époux, ou « l'enlèvement » de la jeune fille par le jeune homme (ou ses amis) sans qu'un accord préalable de la famille ait été obtenu ;

— les prestations engagées, de type traditionnel (travaux agricoles dans les champs de la famille de la fille, remise de grains) et moderne

TABLEAU 5. – COMPARAISON DES DÉCLARATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES SUR LA PROCÉDURE MATRIMONIALE (PREMIERS MARIAGES FÉMININS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DOUBLE COLLECTE)

Variable et indicateur	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Événement marquant le début de la procédure :			
<i>Modalités : accord de la famille, enlèvement</i>			
DH = DF	73 %	90 %	84 %
DH = accord, DF = enlèvement	27 %	8 %	15 %
DH = enlèvement, DF = accord		2 %	1 %
Proportion (%) de procédures débutant par un enlèvement	*	ns	**
d'après les déclarations des hommes	12 %	22 %	19 %
d'après les déclarations des femmes	38 %	29 %	32 %
(N)	(26)	(49)	(75)
Existence de travaux agricoles			
DH = DF	89 %	94 %	92 %
DH = oui, DF = non	11 %	4 %	6 %
DH = non, DF = oui		2 %	1 %
Proportion (%) de mariages sans travaux agricoles	ns	ns	ns
d'après les déclarations des hommes	50 %	37 %	42 %
d'après les déclarations des femmes	61 %	39 %	47 %
(N)	(26)	(49)	(75)
Nombre d'années de travaux agricoles			
<i>Modalités : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6</i>			
DH = DF	61 %	80 %	73 %
DH > DF	36 %	8 %	18 %
DH < DF	3 %	12 %	9 %
Modalités : 0, 1-2, 3 et plus DH = DF	75 %	92 %	86 %
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	**	ns	*
d'après les déclarations des hommes	1,5	0,9	1,1
d'après les déclarations des femmes	0,8	0,8	0,8
(N)	(25)	(47)	(72)
Remise de grains			
DH = DF	86 %	94 %	91 %
DH = oui, DF = non	14 %	4 %	8 %
DH = non, DF = oui		2 %	1 %
Proportion (%) de mariages sans remise de grains	ns	ns	ns
d'après les déclarations des hommes	46 %	43 %	44 %
d'après les déclarations des femmes	61 %	45 %	51 %
(N)	(28)	(49)	(77)
Remise d'argent			
DH = DF	75 %	92 %	86 %
DH = oui, DF = non	18 %	8 %	12 %
DH = non, DF = oui	7 %		3 %
Proportion (%) de mariages sans remise d'argent	ns	ns	ns
d'après les déclarations des hommes	79 %	41 %	55 %
d'après les déclarations des femmes	89 %	49 %	64 %
(N)	(28)	(49)	(77)
Somme d'argent remise			
<i>Modalités : 0, J0,5000f, [5000,10000f, ≥ 10000</i>			
DH = DF	84 %	82 %	83 %
DH > DF	8 %	9 %	9 %
DH < DF	8 %	9 %	9 %
(N)	(25)	(45)	(70)

Variable et indicateur	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Achat de bière de mil			
DH = DF	92 %	84 %	87 %
DH = oui, DF = non	4 %	14 %	10 %
DH = non, DF = oui	4 %	2 %	3 %
Proportion (%) de mariages sans achat de bière de mil	ns	ns	ns
d'après les déclarations des hommes	92 %	75 %	81 %
d'après les déclarations des femmes	92 %	86 %	89 %
(N)	(26)	(44)	(70)
Déposition			
DH = DF	93 %	96 %	95 %
DH = oui, DF = non	7 %	4 %	5 %
Proportion (%) de mariages sans déposition	ns	ns	ns
d'après les déclarations des hommes	4 %	10 %	8 %
d'après les déclarations des femmes	14 %	14 %	14 %
(N)	(27)	(49)	(76)
Lieu de déposition de la future épouse			
(sur les mariages déclarés avec déposition par les 2 conjoints)			
Modalités : patrilineage, forgeron, mission, autre)	96 %	95 %	95 %
DH = DF	(23)	(41)	(64)
(N)			
Fête du mariage	100 %	94 %	96 %
DH = DF		4 %	3 %
DH = oui, DF = non		2 %	1 %
DH = non, DF = oui	ns	ns	ns
Proportion (%) de mariages sans fête	0	6 %	4 %
d'après les déclarations des hommes	0	9 %	5 %
d'après les déclarations des femmes	(26)	(47)	(73)
(N)			
Durée de la procédure			
Modalités : pas de processus ou juste déposition, < 1 an, 1 an, 2 ans, 3ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans			
DH = DF	40 %	55 %	50 %
DH > DF	52 %	41 %	44 %
DH = DF	8 %	4 %	6 %
Proportion (%) de mariages au processus d'au moins 3 ans	ns	ns	*
d'après les déclarations des hommes	52 %	21 %	32 %
d'après les déclarations des femmes	36 %	13 %	21 %
Durée moyenne du processus (en années)	**	**	**
d'après les déclarations des hommes	2,4	1,6	1,9
d'après les déclarations des femmes	1,7	1,1	1,3
(N)	(25)	(47)	(72)
<i>Effectif de mariages</i>	29	49	78
DH = déclaration de l'homme			
DF = déclaration de la femme			
* La différence entre l'indicateur calculé d'après la déclaration des hommes et celui établi à partir des déclarations des femmes est statistiquement significative au seuil de 5 %.			
** La différence entre l'indicateur calculé d'après la déclaration des hommes et celui établi à partir des déclarations des femmes est statistiquement significative au seuil de 1 %.			
ns : La différence entre l'indicateur calculé d'après la déclaration des hommes et celui établi à partir des déclarations des femmes n'est pas significative au seuil de 5 %.			
Les indicateurs ont été calculés sur les (N) enregistrements pour lesquels on dispose de l'information des deux conjoints avec la précision des modalités annoncées.			

(remise d'argent sous forme directe, ou indirecte, par l'achat, au prix fort, de bière de mil, aux parents de la fille) ;

— la période transitoire, dite de « déposition », qui précède le mariage et pendant laquelle la fille est confiée à une famille désignée par celle de son futur époux ;

- la durée du processus ;
- la fête du mariage au village.

Précisons que les mariages étudiés sont, à une exception près, tous des mariages en cours. Il est, en effet, fortement réprouvé qu'un homme « prenne » l'épouse d'un autre homme du village, et le divorce s'accompagne ainsi généralement de la migration de l'épouse.

Les déclarations des deux conjoints, tous mariages confondus, concordent plus de 8 fois sur 10 (et le plus souvent 9 fois sur 10) pour toutes les variables qualitatives à deux modalités. Les discordances sont logiquement plus fréquentes pour les variables quantitatives, comportant davantage de modalités. Les déclarations des conjoints diffèrent ainsi une fois sur quatre sur le nombre d'années de travaux agricoles (saisi en 7 modalités), une fois sur deux sur la durée de la procédure (saisie en 8 modalités), mais seulement une fois sur six pour la somme d'argent remise, enregistrée en 4 modalités. De telles discordances, bien que d'une fréquence très élevée pour certaines variables, ne sont pas réellement surprenantes et peuvent être rapportées aux difficultés à apprécier durées et quantités dans une population sans écriture.

En revanche, *le sens des écarts* est plus instructif : il est associé au sexe de l'enquêté sur un mode identique pour toutes les variables. Les hommes décrivent un processus plus « traditionnel », plus long et aux composantes pres-tatoires plus denses tandis que les femmes font état de procédures plus courtes, sollicitant moins l'accord de leur famille et moins gratifiantes en terme de pres-tations.

La fréquence des discordances qui vont dans ce sens est de trois sur quatre au moins, et souvent de neuf sur dix ; il en résulte une différence, parfois importante, entre les indicateurs déduits des déclarations masculines et féminines. Par exemple, la proportion d'unions conclues au terme d'un processus d'au moins 3 ans, calculée d'après les informations masculines, est supérieure de 50 % à l'indicateur établi d'après les données des femmes (32 % contre 21 %). Malgré la faiblesse des effectifs, les différences entre indicateurs sont statistiquement significatives pour certaines variables : l'événement marquant le début de la procédure, le nombre d'années de travaux agricoles et la durée du processus.

Ces résultats pourraient résulter de deux mécanismes : d'une part une tendance à la légitimation des unions de la part des hommes, par leur inscription dans le schéma conforme et valorisé d'un processus de fiançailles de longue durée, avec prestations ; d'autre part une tendance à la sous-estimation,

de la part des femmes, des efforts sociaux et prestataires consentis pour les épouser.

L'analyse en fonction de l'ancienneté de l'événement conduit, cependant, à émettre des réserves quant à ces hypothèses : les discordances s'affirment principalement sur la période ancienne conduisant à des indicateurs souvent très différents selon l'origine de la déclaration. Sur les mariages conclus avant 1970, la différence va ainsi du simple au triple quant à la fréquence des mariages faisant suite à un enlèvement (12 % contre 38 %) et du simple au double sur le nombre moyen d'années de travaux agricoles (1,5 contre 0,8). En revanche, pour les mariages récents, les discordances sont plus rares et les indicateurs diffèrent peu (22 % contre 29 %, et 0,9 contre 0,8 années pour les deux variables précitées). Si le schéma d'erreur envisagé est exact, cela signifie que la tendance masculine à « gonfler » la procédure matrimoniale ou celle, inverse, des femmes à la sous-estimer, s'amplifie avec l'ancienneté de l'événement. Or, on voit mal pourquoi deux mécanismes opposés seraient en jeu : si une tendance à la surlégitimation existe, elle devrait s'appliquer aux femmes comme aux hommes, surtout si le mariage perdure (cas, comme on l'a dit, de la quasi-totalité des unions traitées). Par ailleurs, l'hypothèse de surlégitimation masculine s'accorde mal de l'enregistrement, auprès des hommes, d'une proportion élevée mais décroissante de mariages n'ayant pas donné lieu à des prestations agricoles (50 % avant et 37 % à partir de 1970). Si une telle tendance était systématique, et compte tenu du caractère traditionnel de ces prestations, il est probable que cet indicateur serait plus faible.

Une participation plus faible des femmes à la pratique matrimoniale

développe pour les jeunes générations, les conduisant à une connaissance du processus plus complète et plus proche de celle des hommes. L'intervention moindre, ou plus tardive, des femmes dans la pratique matrimoniale serait ainsi à l'origine d'une perception partielle, « tronquée », du processus, conduisant à la description de procédures plus courtes et moins denses en termes prestataires et relationnels. L'information des femmes porterait plus souvent sur le terme ou la phase tardive du processus et non sur la totalité de la procédure.

Plusieurs éléments vont dans ce sens privilégiant la variabilité selon le sexe de la connaissance de la procédure, plutôt que la manipulation (volontaire ou involontaire) de l'information dans l'explication des discordances observées entre les déclarations des hommes et des femmes.

En effet, les déclarations relatives aux événements *vécus* par la femme (l'existence et le lieu de la déposition, la fête du mariage) sont concordantes dans la majorité des cas aussi bien sur la période ancienne que sur la période récente. En revanche, les discordances s'observent surtout sur les

Une autre hypothèse peut être envisagée : celle d'une intervention initialement faible des femmes dans les procédures matrimoniales, mais qui se

événements qui jalonnent le processus et pour lesquels la participation de la femme n'est pas assurée. Par ailleurs, les questions portant sur l'existence des prestations qui interviennent au terme du processus ou de manière répétée au cours de la procédure et qui sont ainsi susceptibles d'avoir été observées, au moins en partie, par la femme, présentent une fréquence de déclarations cohérentes correcte, y compris sur la période ancienne ; ainsi les concordances quant à l'existence de travaux agricoles, de remise de grains, d'achat de bière de mil ont une fréquence de l'ordre de 90 %. En revanche, le nombre d'années de prestations agricoles déclaré par les femmes est inférieur à celui donné par les hommes, et ceci 9 fois sur 10 sur la période ancienne alors que ce schéma ne s'observe plus sur la période récente. C'est donc bien sur les événements marquant le début de la procédure, sa durée et sa densité relationnelle que les déclarations divergent le plus souvent sur la période ancienne, tandis qu'elles convergent pour ce qui a trait à la fin du processus. Plus on approche du moment du mariage, plus la femme est associée au processus, la connaissance qu'elle en a augmente et, avec elle, la concordance de sa déclaration avec celle de son époux. La convergence des déclarations sur la période récente s'affirme, elle, comme un révélateur d'une participation croissante des femmes à la pratique matrimoniale.

Conclusion

Trois conditions sont nécessaires pour qu'une information soit correctement restituée par un individu : il faut d'abord qu'il ait eu connaissance des données, ensuite qu'il les ait mémorisées, enfin qu'il les transmette fidèlement. Dans la population malienne étudiée ici, ces dimensions interviennent toutes les trois pour expliquer les discordances entre les déclarations des deux conjoints sur leur histoire générésique et les caractéristiques de leur mariage. Mais elles ne sont pas univoques et invitent à reconsiderer certains principes de collecte, notamment la possibilité d'enregistrer l'histoire familiale des hommes.

Il apparaît ainsi que les femmes ne sont pas forcément les meilleures informatrices sur leurs grossesses. La tendance à l'omission des grossesses n'ayant pas abouti à une naissance vivante s'avère plus importante du côté des femmes que de leurs époux, probablement en raison d'une occultation ou négligence de leur part à déclarer des événements qui s'affirment comme des échecs de fécondité. L'omission des enfants décédés en bas âge est, en revanche, plus forte de la part des hommes, et les estimations de mortalité établies à partir de leurs histoires générésiques sous-estiment ainsi celles que permettent les données féminines. Par rapport à l'ensemble des naissances vivantes, la sous-déclaration des hommes est cependant très modeste et n'entrave pas l'obtention d'une mesure satisfaisante de la fécondité masculine.

Du point de vue matrimonial, les déclarations masculines paraissent de meilleure qualité ; elles décrivent plus complètement les composantes du pro-

cessus préalable à l'union, surtout sur la période ancienne : les hommes sont davantage impliqués dans la pratique matrimoniale et sont donc plus aptes à en rendre correctement compte. La connaissance des femmes est plus partielle mais augmente au fil des générations, avec leur participation croissante aux affaires matrimoniales. Leurs déclarations sont ainsi moins satisfaisantes pour décrire les procédures matrimoniales et leur évolution.

La plupart des populations africaines s'organisent, comme celle des Bwa, autour des hommes : du point de vue de la filiation (patrilineaire), des règles de résidence (virilocale et patrilocale), du pouvoir (à tendance patriarcale). Dès lors, il y a tout lieu de penser que les hommes disposent d'une connaissance aussi bonne que celle des femmes pour certains événements, et même meilleure pour ceux qui, comme le mariage, relèvent du contrôle familial. Nos résultats invitent à s'y intéresser, en développant l'enregistrement des biographies masculines.

Véronique HERTRICH

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO Agnès, GUILLAUME Agnès, VIMARD Patrice, (1995), « Évolution de la fécondité et espaces socio-économiques à Sassandra (sud-ouest de la Côte d'Ivoire) », communication au séminaire international Ensea-Orstom, *Transitions de la fécondité et planification familiale en Afrique*, Abidjan, 16-19 mai 1995, 17 p.
- AURIAT Nadia, (1991), « Who forgets ? An Analysis of Memory Effects in a Retrospective Survey on Migration History », *European Journal of Population*, n° 7, pp. 311-342.
- AURIAT Nadia, (1994), *Les défaillances de la mémoire humaine : les aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, thèse de doctorat, Université Paris V-René Descartes, Sciences Humaines, juin 1994, 286 p. + annexes.
- BECKER Stan, MAHMUD Simeen, (1984), « A Validation Study of backward and forward Pregnancy Histories in Matlab, Bangladesh », *WFS Scientific Reports*, n° 52, Voorburg, Netherlands, International Statistical Institute, october 1984, 37 p.
- CHANDRASEKAR C., DEMING W.E., (1949), « On a Method of Estimating Birth and Death Rates and the Extend of Registration », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 44, n° 3.
- COURGEAU Daniel, (1991), « Analyse de données biographiques erronées », *Population*, n° 1, pp. 89-104.
- DONADIE Florentin, (1992), *Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Academia, Louvain-la-Neuve, 222 p.
- GARENNE Michel, (1994), « Do Women Forget their Births ? A Study of Maternity Histories in a Rural Area of Senegal (Niakhar) », *Population Bulletin of the United Nations*, n° 36, pp. 43-54.
- GENDREAU Francis, (1993), *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*, Karthala-Ceped, 463 p.
- GUILLAUME Agnès, VIMARD Patrice, (1994), « Fécondité, crise économique et différenciations sociales à Sassandra (sud-ouest de la Côte d'Ivoire) » in Koffi N'guessan et al. (éd.), *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique*, séminaire international Ensea-Orstom, Abidjan, 26-29 novembre 1991, Orstom Éditions, Collection Colloques et Séminaires, Paris, pp. 143-168.
- HERTRICH Véronique, (1992) « Apport des sources existantes à la datation des événements. Une enquête en pays bwa au Mali », *Population*, 5, pp. 1263-1292, (édition en anglais : « The contribution of existing sources to the dating of events. A survey in Mali's Bwa country », *Population : An English Selection*, 5, 1993, pp. 73-99).
- HERTRICH Véronique, (1994), *Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa, au Mali*, thèse de doctorat en démographie, Idup, Paris I, 1994, 621 p. + annexes.

- HERTRICH Véronique, (1996), *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Les études du Ceped, n° 14, (à paraître).
- HERTRICH Véronique, (1997), «Mariages et migrations : les premiers signes du changement démographique en pays boo», in Bocquier Philippe, Diarra Tiéman (Éds), *La population du Mali*, (à paraître).
- PISON Gilles, (1982), *Dynamique d'une population traditionnelle : les Peul Bandé* (Sénégal oriental), Travaux et Documents, Cahier n° 99, Ined-Puf, Paris, 278 p.
- POULAIN Michel, RIANDEY Benoît, FIRDION Jean-Marie, (1991), «Enquête biographique et registre belge de population : une confrontation des données», *Population*, n° 1, pp. 65-88.
- PRADEL de LAMAZE François, (1973), «La double collecte», in *Sources et analyse des données démographiques. Première partie : Sources des données*, Ined/Insee/Orstom/SEAE, Paris, pp. 131-142.
- SELTZER William, (1974), *La collecte des données démographiques. Résumé de l'expérience acquise*, The Population Council, 51 p.
- TABUTIN Dominique, (1984), *La collecte des données en démographie. Méthodes, organisation et exploitation*, Département de démographie, Université catholique de Louvain, Ordina Ed., Liège, 258 p.
- VALLIN Jacques, (1992), *La démographie*, La découverte, Paris, 128 p.

HERTRICH (Véronique).— Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali

S'appuyant sur une double collecte biographique dans un village du Mali, cet article compare les déclarations des hommes et des femmes sur les mariages qui leur sont communs et les naissances qui en sont issues. Contrairement au schéma attendu, les hommes déclarent mieux les grossesses n'ayant pas abouti à une naissance vivante que leurs épouses, probablement en raison d'une occultation ou négligence des femmes à déclarer des événements qui s'affirment comme des échecs de fécondité. L'omission des enfants décédés en bas âge est, en revanche, plus forte de la part des hommes et les estimations de mortalité établies à partir de leurs histoires génésiques sous-estiment ainsi celles que permettent les données féminines. Par rapport à l'ensemble des naissances vivantes, la sous-déclaration des hommes est cependant très modeste et n'entrave pas l'obtention d'une mesure satisfaisante de la fécondité masculine. Du point de vue matrimonial, les déclarations masculines paraissent de meilleure qualité ; elles décrivent plus complètement les composantes du processus préalable à l'union, surtout sur la période ancienne, ce qui tient probablement à leur implication plus importante dans la pratique matrimoniale. Les femmes, associées plus tardivement dans les procédures matrimoniales, en ont une connaissance plus partielle qui rend leurs déclarations moins satisfaisantes pour décrire les procédures matrimoniales et leur évolution. Ces résultats invitent à s'intéresser davantage aux biographies familiales des hommes.

HERTRICH (Véronique).— Are men's and women's answers to be equally trusted ? A dual data collection on maternity and fertility issues in a population in Mali

In this paper the author compares statements made by men and women respectively in replying to a dual survey about aspects of their married lives and children born in their marriages. Contrary to expectation, men's report on pregnancies which did not result in a live birth were more accurate than those of women, perhaps because women tend not to remember or fail to report events which they regard as failures to conceive. Failure to report the deaths of young children is, on the other hand, more common among men and estimates of mortality derived from their reproductive histories are thus lower than those obtained from an analysis of data reported by women. The trend of men under-reporting is not, however, significant relative to the total number of live births, and does not prevent the constructions of a fairly accurate measure of men's fertility. As regards marriage, information obtained from men tends to be more reliable than that obtained from women : men describe the components of the processes preceding marriage more thoroughly, especially as regards more remote periods. This is probably a reflection of their greater involvement in the marriage process. Women do not get involved in the process until later, and have only a limited knowledge of its implications, so their statements on marriage procedures and their evolution are less satisfactory. The results suggest that family biographies supplied by men are more useful.

HERTRICH (Véronique).— ¿ Las respuestas de los hombres valen lo mismo que las de las mujeres ? Una doble encuesta sobre cuestiones genésicas y matrimoniales en una población de Mali

Basándose en una doble encuesta biográfica realizada en un pueblo de Mali, el presente artículo compara las declaraciones de hombres y de mujeres sobre sus matrimonios y sobre los nacimientos resultantes. Contrairement a lo esperado, los hombres declaran con mayor precisión los embarazos que no dieron lugar a un nacimiento vivo. Esto se debe probablemente a la occultación o negligencia de las mujeres a declarar acontecimientos que suponen fracasos de la fecundidad. En el caso de defunciones de hijos en edades muy tempranas, en contraste, las omisiones son más frecuentes en las declaraciones masculinas ; por consiguiente, las estimaciones de mortalidad derivadas de sus historias genésicas subestiman las derivadas de declaraciones femeninas. La subdeclaración por parte de los hombres sobre el total de nacimientos vivos es, no obstante, muy modesta, y no obstaculiza la obtención de una medida satisfactoria de fecundidad masculina. En cuanto a la historia matrimonial, las declaraciones masculinas parecen de mejor calidad ya que describen de forma más completa el proceso que antecede a la unión, especialmente en las etapas iniciales. Este hecho se explica probablemente por la mayor implicación de los hombres en la práctica matrimonial. Las mujeres se implican más tarde en las prácticas matrimoniales y tienen de ellas y de su evolución un conocimiento más parcial, que convierte sus declaraciones en menos satisfactorias. Estos resultados invitan a interesarse en mayor grado por las biografías familiares masculinas.